

## Destins partagés

« *Quoi, ne savez-vous pas que cela ne sent point ?* » (Malebranche)

Il y a quelque chose de surprenant dans l'intérêt croissant qu'on porte en Occident aux animaux, à leur bien-être, voire à leur bonheur et à leurs droits, à l'heure même où l'humanité, toutes sociétés confondues, exerce sur elle-même, sur tout ce qui vit et sur la petite planète que nous partageons, une violence sans précédent, entretenant des guerres toujours plus cruelles, détruisant espèces et environnement. Et l'on peut s'interroger sur les raisons de cette mutation de la sensibilité.

Car nous venons de très loin. S'il était possible de voyager dans le temps, nous serions révoltés par le spectacle des rues, leur saleté, leur puanteur (passée l'époque romaine, on ne s'est vraiment préoccupé de créer un réseau d'égouts souterrains, à Paris, qu'à partir de 1836 et surtout de 1854, la ville ayant été touchée à deux reprises par une pandémie de choléra) et bien peu d'entre nous survivraient à la consommation de l'eau de Seine, puis à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle de fontaines moins polluées, distribuée par les porteurs d'eau jusqu'à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle, l'accès à l'eau courante n'étant généralisé à Paris qu'en 1930, où les canalisations s'arrêtaient souvent sur le palier des plus pauvres. Et les tueries d'animaux sur la voie publique, en l'absence d'abattoirs, ne nous révolteraient pas moins que la manière dont beaucoup d'enfants étaient traités en public par leurs parents : faut-il rappeler le texte de Montaigne, témoin au-dessus de tout soupçon, qui mentionne « *...des garçonnets que je voyais écorcher, cogner et meurtrir par quelque père ou mère furieux et mis hors de lui par la colère ! Vous leur voyez sortir le feu et la rage des yeux, [...] avec une voix tranchante et tonitruante, et ils s'en*

## *Le Témoin Gaulois* – Au Fil des jours

*prennent souvent à des êtres qui ne font que sortir de nourrice et qui sont estropiés et abrutis de coups. Et notre justice qui ne s'en occupe pas !* »<sup>1</sup> En France et en Europe, il semble que ce genre de « corrections dans l'intérêt de l'enfant » n'aient guère ému avant le XX<sup>e</sup> siècle. C'est que les parents avaient pour premier souci d'être obéis, et qu'on appliquait aux enfants, jugés incapables d'entendre raison, les méthodes alors en usage pour dresser les animaux. Aujourd'hui encore, des faits divers prouvent chaque semaine que, soit lâcheté, soit indifférence ou pire, le voisinage tolère encore bien des violences exercées dans les familles et qu'il ne peut ignorer.

Le temps paraît bien éloigné où Malebranche, philosophe disciple de Descartes et théologien distingué, prenait au pied de la lettre l'hypothèse des animaux-machines et en déduisait que les bêtes ne connaissaient pas la souffrance. Le Témoin gaulois a retrouvé sans peine une anecdote fameuse rapportée par l'abbé Nicolas Charles Joseph Trublet (1697-1770) dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de la vie et des ouvrages de M. de Fontenelle* (*Mercur de France*, 1756) : « *M. de Fontenelle contaît qu'un jour, étant allé le voir aux Pères de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré, une grosse chienne de la maison, et qui était pleine, entra dans la salle où ils se promenaient, vint caresser le P. Malebranche et se rouler à ses pieds. Après quelques mouvements inutiles pour la chasser, le philosophe lui donna un coup de pied, qui fit jeter à la chienne un cri de douleur et à Monsieur de Fontenelle un cri de compassion. Eh ! Quoi, lui dit froidement le Père Malebranche, ne savez-vous pas que cela ne sent point ?* » Imputer à cette théorie scientifique, comme on le fait, tous les mauvais traitements et sévices infligés aux animaux relève du délire : elle n'a jamais touché les cultures musulmane et africaines, où je ne sache pas que les animaux soient traités avec

---

<sup>1</sup> *Essais*, II,31, *De la colère*, 1595. Traduction en français moderne par Guy de Pernon.

une bienveillance particulière, ni jadis les masses paysannes d'Europe et d'Amérique, mais il est vrai qu'elle a régné sur nos laboratoires, justifiant jusque dans nos lycées et universités les pratiques les plus horribles de la vivisection, parfois sans anesthésie.

Pourtant, ce n'est pas d'aujourd'hui que des défenseurs des animaux se font entendre. La dénonciation de la vivisection remonte pour le moins au XVIII<sup>e</sup> siècle, où Voltaire s'indigne : « *Des barbares saisissent ce chien, qui l'emporte si prodigieusement sur l'homme en amitié ; ils le clouent sur une table, et ils le dissèquent vivant pour te montrer les veines méसारiques.* » (*Dictionnaire philosophique*, 1764), ce qui n'a pas empêché cette pratique de s'étendre, malgré l'apparition d'associations de défense : Société protectrice des animaux (SPA, 1845), Ligue Populaire contre la Vivisection (1882 avec Victor Hugo, Président d'honneur, et Alphonse Karr, Président), Ligue française contre la vivisection (LFCV, 1956). Si la loi proposée par Jacques Delmas de Grammont, général de cavalerie et député bonapartiste, a puni en France les traitements cruels infligés aux animaux dès 1850<sup>2</sup>, tous les commentateurs font justement remarquer que l'amendement de Guy-Henri-Modeste de Fontaine introduisant le mot « *publiquement* » dans ce texte l'a dénaturé, allant à l'encontre de ce qu'avaient voulu ses promoteurs : c'est la sensibilité du public qu'il s'agit d'épargner, et non l'animal lui-même. De plus, le législateur n'étend pas sa protection aux animaux « sauvages », parmi lesquels figurent alors les taureaux élevés pour être cruellement tourmentés et mis à

---

2 « Seront punis d'une amende de cinq à quinze francs, et pourront l'être d'un à cinq jours de prison, ceux qui auront exercé publiquement et abusivement des mauvais traitements envers les animaux domestiques »

mort dans les corridas ! Il faut attendre 1986 pour qu'une directive européenne impose l'anesthésie quand la vivisection est irremplaçable et 2016<sup>3</sup> pour qu'elle soit bannie de nos lycées. Il n'est pas de législation plus méprisée et moins observée que celle qui protège les animaux.

Pour revenir à la question initiale, on constate que les traitements que nous infligeons aux animaux préfigurent inmanquablement le sort qui sera fait aux êtres humains : pendant la deuxième guerre mondiale, la vivisection fut pratiquée par l'Allemagne nazie sur des déportés de tous âges et de tous sexes et par son allié, le Japon, sur des milliers de prisonniers de guerre et de civils chinois. Le traitement chimique des aliments destiné au bétail par la production industrielle a précédé celui qui est infligé à l'alimentation humaine et dont on constate chaque jour les dégâts, de même que l'insémination artificielle, et toutes les manipulations génétiques : combien de temps résistera-t-on à la tentation de cloner des êtres humains ? Enfin les surfaces ouvertes (*open space*) où l'on entasse plus de cent employés qui travaillent côte à côte (*coworking*) dans une même salle de 750 m<sup>2</sup> évoquent irrésistiblement les batteries de l'élevage industriel, où l'animal n'est plus considéré que comme une machine à produire viande et œufs, ou ces fermes énormes qui peuvent concentrer un millier ou plus de vaches laitières aux pis monstrueux, produits d'une longue sélection qui assure la production d'un liquide qui n'a plus que le nom de lait, surtout après les traitements que lui

---

3 En vertu de la loi du 16 février 2015 « relative à la modernisation et à la simplification du droit et des procédures », l'animal est enfin considéré dans le Code civil comme un « être vivant doué de sensibilité » (nouvel art. 515-14) et non plus comme un « bien meuble » (art. 528) voire comme un « immeuble par destination » (art. 524).

## *Le Témoin Gaulois* – Au Fil des jours

fait subir l'industrie agro-alimentaire. Dans ces vastes camps de concentration vivent des bêtes qui n'ont plus de nom, plus aucun espace de liberté, plus de vie sexuelle, plus aucun choix à faire, ayant perdu identité et dignité, de même qu'ailleurs on s'ingénie à déshumaniser.

Comment de telles pratiques sont-elles possibles ? Dans une phrase souvent citée hors contexte, et presque toujours tronquée et déformée, Marcel Proust identifie cruauté et « *indifférence aux souffrances qu'on cause* », à propos des motivations de la fille du musicien Vinteuil se livrant avec son amie à un jeu pervers de « *profanations rituelles* » où la seconde crache sur la photo du compositeur « *mort depuis peu* », lequel a beaucoup souffert de leur liaison (on est en 1881) mais n'a jamais « *perdu sa foi dans le bon cœur de sa fille* », orpheline de mère, à laquelle il a prodigué « *les soins de mère et de bonne d'enfant* » : « *Peut-être n'eût-elle pas pensé que le mal fût un état si rare, si extraordinaire, si dépaysant, où il était si reposant d'émigrer, si elle avait su discerner en elle comme en tout le monde, cette indifférence aux souffrances qu'on cause et qui, quelques autres noms qu'on lui donne, est la forme terrible et permanente de la cruauté.* »<sup>3</sup> Dans notre univers tel qu'aucun dieu ne l'a fait, l'indifférence dont il parle est une forme de la cruauté sans laquelle des êtres qui ne survivent qu'en s'entre-dévorant ne sauraient subsister : c'est celle de l'amateur qui gobe une huître ou déguste un foie gras, de la belle qui rit d'un soupirant ou congédie son amant, des grands groupes financiers, industriels et agro-alimentaires qui n'obéissent qu'à la règle du profit. Mais il est une autre sorte de cruauté de laquelle il est difficile d'exonérer Mlle Vinteuil, d'ailleurs qualifiée quelques lignes plus loin de « *sadique* » : celle qui consiste à faire souffrir

---

3 Marcel Proust, *À la Recherche du temps perdu, Du Côté de chez Swann*

*Le Témoin Gaulois* – Au Fil des jours

autrui – humain ou animal – pour le seul plaisir de le voir souffrir, et non pas subsidiairement ou, comme on dit pour se dédouaner de certains effets de la guerre, de manière collatérale.

Parce que la prodigieuse indifférence de tous les êtres vivants à la souffrance qu'ils infligent à autrui est un caractère indispensable à leur survie, il est vain de s'imaginer qu'on puisse éliminer toutes les formes de cruauté, d'autant que notre indignation est toujours sélective. Du moins pouvons-nous en réduire le champ quand elle n'est pas nécessaire : c'est le cas pour la plupart des souffrances dont nous abreuvons les autres espèces, que nous détruisons tour à tour par plaisir ou pour notre confort. La conscience du fait que l'humanité finit par s'appliquer les traitements qu'elle expérimente sur les bêtes nous y incite et nous y aide.

Lundi 29 octobre 2018